

DESCRIPTION DU CYCLOMOTEUR MOTOBECANE-ITALIA "TYPE D 55 TT"

Construit par "MOTOBECANE-ITALIA"

93, Viale Espinasse — 20156 MILAN (ITALIE)

Marque : MOTOBECANE-ITALIA - Type : D 55 TT - Genre : CYCLOMOTEUR.

Poids total autorisé en charge : 201 kg.

Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1.

Nom et adresse du constructeur : MOTOBECANE-ITALIA - 93, Viale Espinasse
20156 MILAN (Italie).

Nom et adresse du représentant accrédité : ATELIERS DE LA MOTOBECANE
16, rue Lesault - 93502 PANTIN CEDEX.

1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre de roues : deux.

Roue motrice : arrière.

Constitution du cadre : tubes d'acier soudés.

Roues : à rayons munies de pneumatiques 2,50 x 21 AV - 3 x 18 AR ou similaires.

Emplacement et disposition du moteur : à la partie inférieure du cadre, incliné vers l'avant.

2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême : 1,250 m.

Porte-à-faux : AV 0,340 m.

Porte-à-faux : AR 0,350 m.

Dimensions maxima du véhicule : longueur 1,940 m - largeur 0,920 m.

Hauteur libre au-dessus du sol : 0,235 m.

Poids du véhicule sans carburant : 70 kg.

Poids du véhicule en ordre de marche : 76 kg.

Répartition du poids en ordre de marche : AV 32 kg - AR 44 kg.

Poids total autorisé en charge : 201 kg.

Répartition du poids total autorisé en charge : AV 51 kg - AR 150 kg.

3. - MOTEUR

Marque : MOTOBECANE.

Type : D 55 - à explosion - cycle à 2 temps - monocylindrique.

Alésage : 39 mm - Course : 41,8 mm - Cylindrée : 49,90 cm³.

Taux de compression : 8,8.

Carburant normalement utilisé : mélange essence-huile 2 temps.

Réservoir : en tôle d'acier, soudé, contenance 8,8 litres, à cheval sur la partie avant du cadre. Fermé par un bouchon métallique à verrouillage du genre « Baïonnette ».

Régime de rotation du moteur : maximum 5 000 tr/mn, correspondant au couple maximum (0,35 mkg DIN) 3 500 tr/mn, correspondant à la puissance maximum (2 ch DIN) 5 000 tr/mn.

Échappement : un tube de longueur 0,55 m environ, de diamètre intérieur 28 mm, débouche dans un pot soudé, d'abord tronconique, puis cylindrique, à sections circulaires, de diamètres passant progressivement de 31 mm à 66 mm, d'un volume approximatif de 1,200 litre. Le pot contient 4 diaphragmes percés de trous et 2 tubes délimitant 5 chambres de détente. L'orifice de sortie a un diamètre de 13 mm. Le volume total du dispositif d'échappement est de 1,500 litre environ.

Le niveau sonore produit par le véhicule, mesuré suivant les prescriptions de l'arrêté ministériel du 13 avril 1972 (modifié en dernier lieu le 31 décembre 1974) est de 71 dBA.

Le niveau sonore au point fixe, mesuré suivant les prescriptions de l'arrêté ministériel du 14 avril 1975, au régime stabilisé de 3 750 tr/mn, et dans la configuration reproduite par le croquis ci-contre est de 83 dBA.

Le silencieux porte une marque constituée par l'indication TMS D 55.

Alimentation du moteur : carburateur GURTNER, à passage de 12 mm. A niveau constant, commandé par poignée tournante à main droite. Dispositif de départ commandé au carburateur. Le carburateur est muni d'un silencieux d'admission.

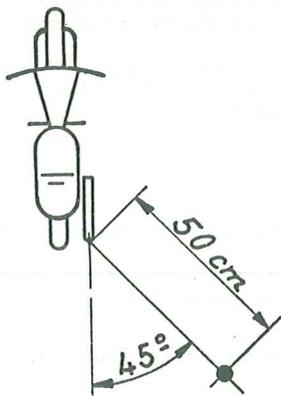
Allumage : par volant magnétique.

Graissage : par mélange d'huile à l'essence.

Refroidissement : par air.

Mise en marche : par pédalage. Un décompresseur est situé à la poignée gauche.

Antiparasitage : le cyclomoteur est muni d'un dispositif d'antiparasitage agréé.



4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage : à disques multiples, dans l'huile, commandé par un levier au guidon, à main gauche.

Démultiplication primaire : par engrenages.

Boîte de vitesses : à 5 vitesses, toujours en prise, commandés par sélecteur au pied gauche. On monte les vitesses en déplaçant le levier vers le haut. Le point mort est situé entre la première et la deuxième vitesse.

Démultiplication secondaire : par chaîne. Le pneu arrière de 3 x 18 a un développement sous charge de 1,895 m.

COMBINAISON DE VITESSE	DÉMULTIPL. PRIMAIRE	RAPPORT DE LA BOITE	DÉMULTIPL. SECONDAIRE	DÉMULTIPL. TOTALE	VITESSE EN KM/H POUR 1 000 TR/MN
1		$\frac{11}{44}$		42,63	2,66
2		$\frac{16}{39}$		25,98	4,38
3	17/70	$\frac{20}{35}$	17/44	18,65	6,10
4		$\frac{23}{32}$		14,83	7,66
5		$\frac{25}{30}$		12,79	8,89

Au régime maximum du moteur, la vitesse maximale théorique du véhicule est de 44,5 km/h.

Ce cyclomoteur est muni de pédales permettant le déplacement sans l'aide du moteur. La marche en bicyclette s'effectue en mettant la boîte en position 5^e vitesse, moteur débrayé.

Pédalier : le pédalier entraîne par l'intermédiaire d'un relais et de la boîte de vitesses, un pignon de 17 dents qui entraîne lui-même, par l'intermédiaire d'une chaîne, un plateau de 44 dents solidaire du moyeu arrière.

Multiplication totale : $\frac{26}{24} \times \frac{24}{44} \times \frac{44}{11} \times \frac{25}{30} \times \frac{17}{44} = 0,761.$

5. - DIRECTION

Directe sur fourche télescopique.

6. - SUSPENSION

Avant : fourche télescopique.

Arrière : par bras oscillant et amortisseurs télescopiques hydrauliques.

7. - FREINAGE

Frein avant : à tambour, avec segments intérieurs, diamètre 120 mm, commandé par un levier à main droite et par câble. 2 garnitures longueur 110 mm - largeur 20 mm - surface totale 44 cm².

Frein arrière : à tambour, avec segments intérieurs, de diamètre 120 mm, commandé par tringle et pédale au pied droit. 2 garnitures, longueur 110 mm - largeur 20 mm - surface totale 44 cm².

8. - CARROSSERIE

Cyclomoteur solo.

9. - ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

Le volant magnétique alimente un projecteur avant 6 V 6 W et un feu rouge arrière.

Le véhicule est muni d'un catadioptré.

Ces dispositifs satisfont aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954 (modifié en dernier lieu le 22 mars 1976).

10. - DIVERS

Le véhicule est muni d'un avertisseur sonore agréé.

Le cyclomoteur est muni d'une plaque métallique fixée sur le gousset avant du cadre, à droite, portant le nom du constructeur, la cylindrée, le type, le numéro de série, l'indication « CM » ainsi que l'indication du lieu et de la date de sa réception par le Service des Mines.

Ces indications sont encadrées par le poinçon du constructeur.

L'indication de la cylindrée est gravée sur le carter moteur droit.

Le numéro de série est frappé sur le gousset avant du cadre, à gauche.

Le numéro du moteur est indiqué sur une plaque métallique située sur l'ailette droite de la culasse.

Le numérotage dans la série a commencé au N° 10 000.

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant du constructeur le 27-10-76 que le véhicule N° 10 000 à moteur N° 2 579 168 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOBÉCANE ITALIA type D 55 TT satisfait aux dispositions des articles R.69 à R.73, R.188 et R.194 à R.199 du code de la route et des arrêtés pris en application. (Compte tenu des accords de réciprocité franco-italiens.)

Vu et approuvé
enregistré sous le N° AU-963-76
Paris, le 6 décembre 1976
l'Ingénieur en chef des Mines
(signé : JOURDAN)

Paris, le 6 décembre 1976
l'Ingénieur des Mines
(signé : GÉRIN)

Paris, le 6 décembre 1976
l'Ingénieur Divisionnaire des T.P.E. (Mines)
(signé : MOYER)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Nous soussignés, les « ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE », représentants distributeurs officiellement accrédités en France, pour la marque MOTOBÉCANE-ITALIA, certifions que le véhicule :

1. Genre : Cyclomoteur.	5 bis. Cylindrée en cm ³ : 49,90 - 2 temps.
2. Marque : MOTOBÉCANE-ITALIA.	6. Carrosserie : solo.
3. Type : D 55 TT.	7. Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1.
4. N° dans la série du type :	8. Poids à vide : 76 kg.
5. Source d'énergie : ES.	9. Poids total autorisé en charge : 201 kg.

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

Il a été régulièrement mis à la consommation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers.

Pour être livré à Fait à

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.



N° DIS	
Vu le	Bureau
Le Receveur	de
	St-Quentin



"Toute transformation du Châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 et 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture".